

# REGISTRE VCI



Syndicat des Vins  
Côtes de Provence

Nom opérateur :

N° CVI :

Adresse :

CP / Ville :

		Année 2014		Année 2015		Année 2016		Année 2017		Année 2018	
		Volume de VCI max : 3hl/ha		Volume de VCI max : 3hl/ha		Volume de VCI max : 3hl/ha					
		Exploitant	Bailleur	Exploitant	Bailleur	Exploitant	Bailleur	Exploitant	Bailleur	Exploitant	Bailleur
N° de ligne	Nom de l'opérateur										
Etat des lieux de la production de VCI année N	1	Surface en production en Cotes de Provence rosé									
	2	Report VCI stocké (N-1)									
	3	Volume VCI produit (en année N)									
	4	Volume Maximum VCI cumulé									
Usage du VCI	5	VCI de substitution									
	6	VCI réintroduit									
	7	VCI à détruire									
	8	VCI de remplacement									
	9	Stock VCI en cave									

Lieu de stockage du VCI (s'il n'est pas sur l'exploitation) :

A..... Le...../...../.....

Signature :

<b>Ligne 1</b>	Surface en production en Cotes de Provence
<b>Ligne 2</b>	Repport du VCI stocké : il s'agit du stock de VCI de l'année N-1 (repport de la ligne 9 de l'année N-1)
<b>Ligne 3</b>	Volume de VCI produit l'année de production (surface*rendement de VCI)
<b>Ligne 4</b>	Volume maximum de VCI cumulé : il s'agit du volume de VCI à ne pas dépasser. Le VCI en stock ne peut être supérieur à 8hl/ha. A partir de l'année 2015, la ligne 4 = ligne 1 * 8. Attention dans le cas où la ligne 2 + ligne 3 serait supérieur à la ligne 4, il faut détruire (ligne 7) le volume en surplus.

<b>Ligne 5</b>	Volume de VCI venant en substitution d'un volume équivalent produit l'année N. Les volumes récoltés du millésime précédent stocké en VCI se substitue à un volume équivalent récolté l'année N, lorsque le récoltant juge ces derniers insuffisants au niveau qualitatif. Le volume de l'année N part aux usages industriels.
<b>Ligne 6</b>	Volume de VCI réintroduit : le VCI vient s'ajouter au volume revendiqué l'année N dans la limite du rendement moyen annuel.
<b>Ligne 7</b>	Volume de VCI détruit
<b>Ligne 8</b>	Volume de VCI remplacement : volume de VCI remplacé par un volume équivalent de l'année N.